

Appel à films de danse

MOV'IN Cannes 2026

Participez au concours et adressez votre vidéodanse, documentaire ou animation sur FilmFreeway <https://filmfreeway.com/MOVINCANNES>

1. INTRODUCTION

Créé en 1985 par la Ville de Cannes, le Festival de Danse Cannes - Côte d'Azur France compte incontestablement parmi les plus grands festivals internationaux. La création de ce Festival s'inscrit dans une relation historique de la Ville de Cannes avec le monde de la Danse grâce notamment à la dynamique suscitée par l'ouverture du Centre de Danse International Rosella Hightower en 1961. Depuis 1993, au rythme d'une biennale, la manifestation a su trouver son identité, s'appuyant sur de nombreuses créations présentant de nouveaux talents de la scène chorégraphique et le travail de grandes compagnies internationales. Avec MOV'IN Cannes, le festival célèbre la rencontre de la danse contemporaine et du 7e Art et met en lumière cette relation magnifique en lançant une compétition internationale de films de danse sous la direction artistique de Didier Deschamps et Éric Oberdorff. Fort de ce succès, MOV'IN CANNES devient dès 2025 un rendez-vous annuel incontournable.

La cérémonie de clôture de la 3^e édition de MOV'IN Cannes se tiendra le jeudi 26 novembre 2026 à l'occasion du Festival de Danse Cannes – Côte d'Azur.

L'ouverture des participations au concours aura lieu dès le 15 décembre 2025. La date limite d'inscription est fixée au 15 avril 2026.

2. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Nous acceptons tous types de courts métrages (fiction, animation, documentaire...) utilisant la danse et le mouvement dans leur propos ou comme dispositif narratif sous les conditions suivantes :

- la durée du film doit être inférieure à 10 minutes
- ouvert à toutes les productions et coproductions internationales
- les films non francophones doivent être sous-titrés en français ou en anglais
- la personne en charge de l'inscription des films certifie qu'elle dispose de tous les droits cinématographiques, musicaux et artistiques nécessaires au film. Dans le cas contraire, le festival décline toute responsabilité s'il est sélectionné.
- si le film est sélectionné, il vous sera demandé d'envoyer une copie DCP et sous-titrée + un fichier ProRes sous-titré (.mov). Un lien de visionnage en ligne avec mot de passe doit être envoyé également.

10 films maximum seront sélectionnés pour être projetés devant le jury et le public le 26 novembre 2026.

3. INSCRIPTIONS ET SELECTION

La candidature à MOV'IN Cannes doit être effectuée via FilmFreeway
<https://filmfreeway.com/MOVINCANNES> du 15 décembre 2025 au 15 avril 2026.

Des frais d'inscription sont demandés :
Early bird (avant le 15 février 2026) : 25€
Etudiants : 25€
Tarif unique : 45€

Les œuvres soumises lors des éditions précédentes de MOV'IN Cannes ne peuvent être de nouveau adressées sauf si des modifications significatives ont été apportées au film et si toutes les conditions d'éligibilité applicables sont remplies au moment de la nouvelle inscription. Le paiement d'une nouvelle inscription sera de nouveau nécessaire.

Aucune rémunération n'est prévue pour la projection des films sélectionnés pendant MOV'IN Cannes. Il n'est pas non plus prévu de remboursement des frais d'inscription pour les œuvres non sélectionnées.

Les résultats de la sélection en Compétition Internationale seront annoncés par email, via FilmFreeway avant le 15 juillet 2026. Les films sélectionnés seront annoncés dans les supports de communication du Festival de Danse Cannes – Côte d'Azur France.

A l'issue de la sélection, il sera demandé :

- o 2 photos du film en bonne résolution avec mention des crédits photographiques
- o Un texte de 150 mots incluant le générique
- o 1 photo du chorégraphe et du réalisateur ou réalisatrice

Ces documents soumis (libres de droits) avec la candidature peuvent être utilisés par le festival pour promouvoir l'événement.

4. LES PRIX

Le jury composé de personnalités du monde de la danse et de l'industrie cinématographique définira les lauréats parmi les œuvres sélectionnées suite à l'appel à candidature sur la plateforme Filmfreeway et les œuvres sélectionnées par les festivals et plateformes de vidéo danse partenaires.

Différents prix seront attribués lors de la compétition :

LE GRAND PRIX MOV'IN CANNES offrira une résidence de création à Cannes Bastide Rouge, pôle dédié à l'économie créative et aux métiers de l'image au sein du Campus Georges Méliès, Cannes.

LE PRIX DU MINISTÈRE DE LA CULTURE permettra de bénéficier d'une bourse pour la création d'une nouvelle œuvre.

LE PRIX DES ÉTUDIANTS invitera un artiste à venir mener une master class au Campus G. Méliès à l'automne 2027.

LE PRIX DU PUBLIC sera diffusé dans la programmation du Cineum, cinéma partenaire de l'événement au cours de l'année suivant la compétition.

Les votes pour le Prix du Public ouvriront le jeudi 26 novembre à 14h, au lancement de la compétition, et devront être effectués exclusivement en présentiel. Tout vote enregistré avant le début de la projection des films sera automatiquement invalidé. Si le nombre de votes venait à dépasser la capacité de la salle, ou si un détournement du lien de vote était constaté, le film concerné serait exclu de l'attribution du Prix du Public.

Les films lauréats seront diffusés sur la Plateforme Numeridanse.com

5. DROITS D'AUTEUR

Les films de danse projetés lors de MOV'IN Cannes nécessitent une autorisation de cession des droits d'auteur. L'autorisation est considérée comme accordée et gratuite en soumettant le film pour candidature à la compétition.

Des extraits ou des images des films sélectionnés (jusqu'à 30 secondes) peuvent être utilisés à des fins promotionnelles sans paiement de droits d'auteur, pour insertion dans des spots et bande-annonce, pour utilisation dans des conférences de presse, dans des publications imprimées et/ou numériques produites par le Festival.

6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le programme des projections sera programmé selon les critères définis par la Direction Artistique.

Le Festival invitera un représentant par film sélectionné pour leur permettre d'être présent à Cannes le jour de la projection du film. Une participation aux frais d'hébergement et de déplacement sera assurée par le Festival, pour un auteur par film.

Les frais d'inscription sont traités directement par la plateforme FilmFreeway. La direction de MOV'IN Cannes n'assume aucune responsabilité à cet égard.

7. APPROBATION ET EVENTUELLES OMISSIONS

La participation au festival implique l'acceptation de tout le contenu du présent règlement.

L'organisation du Festival se réserve le droit de modifier ce règlement sans préavis.